

# JAPON

## *Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ)*

### DESCRIPTION

Le Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ) vise à favoriser la compréhension mutuelle entre le Japon et d'autres pays, dont le Canada, en encourageant les échanges internationaux de jeunes Japonais et de participants au programme PEEJ et en intensifiant l'enseignement des langues étrangères au Japon.

### DEUX TYPES DE STAGE SONT OFFERTS :

#### COORDONNATEUR DES RELATIONS

##### INTERNATIONALES (CRI) :

Vous êtes placés dans des bureaux des gouvernements et des préfectures de villes ou de villages où vous prenez part à des activités internationales et d'enseignement des langues étrangères.

#### ASSISTANT-PROFESSEUR DE LANGUES (PAL) :

Vous enseignez les langues dans des écoles dirigées par l'État ou des commissions scolaires locales. Vous touchez un salaire annuel d'environ 3 600 000 yens, ce qui suffit à payer vos frais de subsistance au Japon. Les établissements japonais vous aident à trouver un logement une fois que vous êtes sur place. Parfois, un logement est trouvé à l'avance. De plus, les établissements d'accueil défraient le voyage aller-retour au Japon ainsi que les frais de déplacement entre l'établissement d'accueil et Tokyo à condition que vous respectiez les dispositions de votre contrat. Un programme d'orientation avant le départ et à l'arrivée est également prévu.

### DURÉE DES STAGES

Les participants sont affectés à un établissement japonais pour un an (dans certains cas, le contrat est renouvelable par consentement mutuel).

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER À CE PROGRAMME, VOUS DEVEZ :

- être en bonne santé mentale et physique;
- pouvoir vous adapter à la vie et au travail dans un pays étranger;
- avoir la citoyenneté canadienne et détenir un passeport canadien en règle;
- être âgé de moins de 35 ans;
- être au moins titulaire d'un baccalauréat; avoir une excellente prononciation de l'anglais, posséder le rythme et l'intonation justes et bien projeter la voix; maîtriser l'anglais moderne universel et savoir l'écrire correctement;
- vous intéresser au Japon;
- n'avoir jamais participé au programme auparavant;
- ne pas avoir refusé, sans motif raisonnable, un poste dans le cadre du programme PEEJ après avoir accepté d'y participer; et
- ne pas avoir résidé au Japon pendant plus de trois ans dans les 10 ans précédant la présentation de votre demande de participation.

#### DE PLUS, LES CANDIDATS AU POSTE DE CRI DOIVENT :

- être vivement intéressés à prendre part à des échanges internationaux; et
- avoir une connaissance fonctionnelle du japonais.

#### LES CANDIDATS AU POSTE DE PAL DOIVENT :

- s'intéresser à l'éducation et à l'enseignement en général; et
- aimer travailler avec des étudiants; être déjà qualifiés comme professeur de langues ou avoir fait des études en enseignement de l'anglais langue seconde ou être disposés à faire de telles études.